

PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 19 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf avril à 18h, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude CARCELLER, Maire.

Etaient présents : Bernard JEREZ, Catherine GIL, Christophe BOYER, Norbert ALAIMO, Jeanine NONROY, Claude GOUJON, Béatrice WILLOQUAUX, Philippe VIDAL, Gilles CREPEL, Hélène ANDRE, Marie-Claire FRYDER,

Etaient excusés : Christine ROMAIN-CAPDEVILLE,

Etaient absents : Fabrice VANQUATEM, Françoise VON-LUSCHKA,

Ont donné procuration : Christine ROMAIN-CAPDEVILLE à Philippe VIDAL,

Date de la convocation : 12/04/2018

Secrétaire de séance : Norbert ALAIMO

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 21 mars 2018 : approuvé à l'unanimité.

Puis sont examinés les points suivants :

Objet : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à décès

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, précisant que suite au décès de Mme Josiane LIGONNIERE, il convient, d'assurer son remplacement par le suivant sur la liste.

Madame Hélène ANDRE, régulièrement convoquée, et suivante sur la liste après les refus de siéger des deux précédents, est appelée à remplacer Madame Josiane LIGONNIERE au sein du conseil municipal.

Aussi, conformément à l'art 270 du Code Electoral, Mme Hélène ANDRE est installée dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et transmis à Monsieur le Préfet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ❖ **PREND ACTE** de l'installation de Mme Hélène ANDRE en qualité de conseillère municipale.

oooooooo

Objet : Détail des subventions 2018

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ❖ **VOTE** ainsi qu'il suit le détail des subventions 2018 :

- Art Tention : 1 200 €
- Rébourdélis : 1 100 €
- Comité des Fêtes : 7 000 €
- Coop scolaire : 2 235 € (15x149)
- Foyer de l'Amitié : 1 600 €
- Foyer rural : 6 200 €
- Société de chasse : 1 200 €
- Diane : 700 €

- Spéléo club : 1 200 €
- Séniors Vall. Dorée : 300 €
- Synd. des Vignerons : 4 500 €
- L'atelier du Lundi : 950 €
- St Etienne au Cœur : 200 €
- Mieux-être : 600 €
- Le Barthas : 500 €
- Collège M. Rouquette : 150 € (Math à math)
- Dysse animée : 1 000 €
- La Boule ensoleillée : 150 €
- Foot Club : 1 500 €
- Les Ronronneurs : 500 €
- Le Duo des Lavagnes : 900 €

oooooooo

Objet : Acquisition parcelle cadastrée section D n° 609 – St Etienne

Monsieur le Maire expose le cas de la parcelle cadastrée section D n° 609 : cette dernière jouxte la parcelle communale cadastrée section D n° 607 sur laquelle est édifiée la chapelle de St Etienne.

Il s'avère que le chemin d'accès à la chapelle est implanté et apparait au niveau du cadastre sur la parcelle privée (D609). L'opportunité d'acquérir cette parcelle se présente aujourd'hui, car le propriétaire est vendeur au prix de 4 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ❖ **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 609 au prix de 4 000 €,
- ❖ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant, et de manière générale toutes pièces utiles à ce dossier.

oooooooo

Objet : Demande de subvention éclairage public – Tranche 2

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le diagnostic réalisé par Hérault Energie, et les propositions de travaux d'amélioration du parc d'éclairage public.

Ces travaux peuvent s'effectuer par tranche, et sont subventionnés par le Syndicat Hérault Energie.

La première tranche ayant été réalisée, il propose d'effectuer une deuxième phase cette année, par le remplacement des lanternes vieillissantes par des lanternes à LED, avec un module d'abaissement du flux programmable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de réaliser des travaux d'amélioration du parc d'éclairage public, selon les préconisations du Syndicat Hérault Energie, pour une deuxième tranche d'un montant de 21 010 € HT
- **SOLLICITE** Hérault Energie pour une subvention au taux le plus élevé possible,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

oooooooo

Objet : Tarif d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations fixant les tarifs d'occupation du domaine public, et propose de les revoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et ou représentés, moins trois abstentions et un contre,

- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs des différentes occupations du domaine public :
 - Les Terrasses du Mimosas : 900 € annuel,
 - Tabac Presse : 200 € annuel,
 - Place de marché : 5 € par jour,
 - Place de commerces ambulants (pizza, autres food-trucks) : 8 € par jour.

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles à cet effet, et notamment signer les conventions à intervenir le cas échéant.

oooooooo

Objet : Dénomination de voie

Monsieur le Maire expose que suite à une construction nouvelle au quartier du Barry, il convient de nommer un chemin existant, afin que les propriétaires disposent d'une adresse précise et plus facile à localiser.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ❖ **DECIDE** de nommer le chemin allant de la route du Barry à l'intersection des parcelles cadastrées section B n° 422, 449 566 587, lieu de départ du chemin de petites randonnées : « ***Chemin de l'Estagnol*** »
- ❖ **PRECISE** que les services de la Poste, du cadastre et en général les services concernés, en seront informés,
- ❖ **CHARGE** Monsieur le Maire à effectuer de manière générale toutes démarches utiles à cet effet.

La séance est levée à 19h30